

Nombre de membres :

- En exercice : 33
- Présents : 32
- Représentés : 3
- Absent : 1
- Ne prend pas part au vote : 0
- Quorum : 17



Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le

S²LO

ID : 059-215902917-20260928-2026_108-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
- Séance du conseil municipal
du LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026 -

Convocation adressée le 22 septembre 2026
Effectif légal : 33 - Nombre de membres en exercice : 33

Le président ouvre la séance à 17 heures 05 et fait effectuer l'appel nominal.

SONT PRÉSENTS :

M. Stéphane WILMOTTE, **MAIRE**,

Mmes & MM., Aude VAN CAUWENBERGE, David VAN DEN BROECK, Caroline GIGAREL, Didier WASTERLAIN, Geneviève LARVOR, Philippe DIREZ, Malika BOUDINA, Said LALAMI, Marie-Catherine FLINOIS, **ADJOINTS AU MAIRE**,

Mmes & MM., Danièle LAURENT, Bernard BONDUE, Annie FROMENT, Patrick BARRÉ, Anne DUBUS, Malika LOTTEGIER, Jacques BUYLE, Laetitia ROLAND-POLIN Stéphane DUFOUR, Gilles BECQUET, Audrey MONIER, Adeline DUBREUCQ, Antony LARROQUE, Béatrice DECONINCK, Olivier SILVA, Annabelle DEMULDER, Andy BASUYAUX, Ludivine CAILLE, **CONSEILLERS MUNICIPAUX**,

ABSENTS ayant donné POUVOIR : M. Michel TRIGAUT à Mme Marie-Catherine FLINOIS, Mme Nicole DUFOUR à M. Philippe DIREZ, M. Lahcen LHOUE à Mme Adeline DUBREUCQ,

ARRIVÉE EN COURS DE SÉANCE : M. Olivier MARTIN à 17h16,

SORTIE EN COURS DE SÉANCE : Mme Ludivine CAILLE à 18h24 – **RETOUR EN SÉANCE** à 18h26,

ABSENT : M. Mohamed DAHMANE,

Le Président ayant ouvert la séance et fait effectuer l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Adeline DUBREUCQ est désignée pour remplir cette fonction.

DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR L'ANNÉE 2027
AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° Acte : 2026-108	Date de l'acte : 28.09.2026	Commune d'HAUTMONT	N° Domaine : 6.1
--------------------	-----------------------------	--------------------	------------------

La loi n°2015-990 du 6 août 2015, dite « Loi Macron », a donné au Maire le pouvoir de permettre à chaque catégorie de commerces de détail de déroger au principe du repos dominical jusqu'à 12 dimanches par an.

Cette loi précise que ces dérogations sont accordées par le Maire après avis du Conseil Municipal et des organisations d'employeurs et de salariés, et pour plus de 5 dimanches sollicités, après avis conforme de l'EPCI dont dépend la commune. Elle mentionne également que la liste de ces dimanches doit impérativement être arrêtée avant le 31 décembre de l'année pour une application l'année suivante.

Une consultation auprès des organisations syndicales a donc été lancée à cet effet.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la Loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

VU le Code du Travail et notamment ses articles L.3132-26, L-3132-27 et R 3132-21,

VU la note explicative de synthèse adressée aux membres du conseil municipal dans les conditions prévues à l'article L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT les demandes des commerces pour les dimanches au titre de l'année 2027 détaillées comme suit :

- **LES COMMERCES DE DÉTAIL D'HABILLEMENT ET DE LA CHAUSSURE (Code d'activité NAF 4642Z, 4771Z et 4772A)** Kiabi, Vib's, Tape à l'œil, La Halle Mode & Chaussures et Chaussée Hautmont :
Les dimanches 10 et 17 janvier, 27 juin, 29 août, 5 septembre, 5, 12 et 19 décembre 2027.
- **LE COMMERCE DE DÉTAIL DE JEUX ET JOUETS EN MAGASIN SPÉCIALISÉ (Code d'activité NAF 4765Z)** La Grande Récré :
Les dimanches 10 janvier, 27 juin, 17, 24 et 31 octobre, 07, 14, 21 et 28 novembre, 5, 12 et 19 décembre 2027.
- **LES COMMERCES DE DÉTAIL D'ARTICLES DE SPORT EN MAGASIN SPÉCIALISÉ (Code d'activité NAF 4764Z)** Décathlon et Intersport :
Les dimanches 10 et 17 janvier, 27 juin, 4 juillet, 08, 15, 22 et 29 août, 28 novembre, 5, 12 et 19 décembre 2027.
- **LES COMMERCES DE DÉTAIL EN MAGASIN NON SPÉCIALISÉ À PRÉDOMINANCE ALIMENTAIRE - SUPERMARCHÉS (Code d'activité NAF 4711D)** Lidl, Intermarché, Aldi, Grand Frais, Carrefour City :
Les dimanches 27 juin, 4, 11 et 18 juillet, 29 août, 5 septembre, 5, 12, 19 et 26 décembre 2027.

N° Acte : 2026-108	Date de l'acte : 28.09.2026	Commune d'HAUTMONT	N° Domaine : 6.1
--------------------	-----------------------------	--------------------	------------------

- **LES AUTRES COMMERCE DE DÉTAIL SPÉCIALISÉS DIVERS (Code d'activité NAF 4778C) :**
Jour de fête et Magik Dépôt :
Les dimanches 31 octobre, 28 novembre, 5, 12, 19 et 26 décembre 2027.
- **LES AUTRES COMMERCE DE DÉTAIL EN MAGASIN NON SPÉCIALISÉ (Code d'activité NAF 4719B) :** B&M et Gifi :
Les dimanches 10, 17, 24 et 31 octobre, 7, 14, 21 et 28 novembre, 5, 12, 19 et 26 décembre 2027.

CONSIDÉRANT que le travail dominical repose sur le principe du volontariat des salariés et qu'en contrepartie, les salariés concernés bénéficient de compensations financières et de repos prévus à minima par le Code du Travail,

CONSIDÉRANT que la liste des dérogations a été soumise aux organisations syndicales d'employeurs et de salariés ainsi qu'à la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre qui doit émettre son avis lors de son prochain conseil communautaire,

CONSIDÉRANT, conformément au texte de la Loi « Macron », qu'il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur cette proposition,

CONSIDÉRANT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de son exécution ou via l'application Télérecours (www.telerecours.fr),

AYANT ENTENDU L'EXPOSÉ DE M. GILLES BECQUET, CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ, ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

À LA MAJORITÉ DES MEMBRES

Votants : 32

Pour : 30

Contre : 1

Abstention : 1

- **DONNE** un avis favorable à la dérogation au repos dominical pour l'année 2027 telle que précisée ci-dessus.
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document afférent à ce dossier.

La secrétaire de séance,

Adeline DUBREUCQ



Le Maire,

Stéphane WILMOTTE

Certifié exécutoire

compte tenu de la transmission

en Sous-Préfecture le : 7/10/2026

de la mise en ligne le : 14/10/2026

N° Acte : 2026-108	Date de l'acte : 28.09.2026	Commune d'HAUTMONT	N° Domaine : 6.1
--------------------	-----------------------------	--------------------	------------------